

Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 25 janvier, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 19 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 19 janvier 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ.

**Ont donné pouvoir :**

- Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
- Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
- Nathalie BOUILLARD à Florence DUQUESNE
- Najat LEMERAY à Sylvain GASCOIN
- Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
- Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210125-21\_02981-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021

**Absentes excusées :** Anne ROELANDT et Nadine LECHATTELLIER

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Vote</b>	<b>Nature de l'acte : 3-5-2</b>
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 21	- pour : 29	28 JAN. 2021
- votants : 27	- contre : 0	Publication le :
	- abstention : 0	28 JAN. 2021
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité		

**DEL-2021/006 - Conventions de servitude et de participation défense incendie pour la mise en place d'une poche enterrée sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau (Hameau de Vaux)**

Les communes doivent mettre en place une défense extérieure contre l'incendie selon l'article L2225-2 du CGCT. Le GAEC RENAULT, dans le cadre d'un agrandissement de l'exploitation agricole et d'un Permis de Construite doit prévoir une défense incendie. Egalement, la commune doit renforcer la défense incendie présente (poteau) pour l'ensemble des habitations du hameau.

Ainsi, il est proposé de réaliser une défense incendie commune.

Les conventions ci-jointes en règlent les modalités.

Il est prévu d'obtenir une subvention à hauteur de 50% et de partager les coûts des travaux.

Le point d'incendie prendra la forme d'une poche enterrée qui sera installé sur la parcelle de M. RENAULT Alain cadastrée n°BZ0034.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de financement jointe en annexe
- la convention de servitude jointe en annexe
- tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 25 janvier 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

